

Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin : 1er mai 1948

Autor(en): **Derron-Ulliac, Jeanne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 752

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
M^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.—
6 mois 3.50
ÉTRANGER 8.—
Le numéro 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

La vraie démocratie
n'est autre chose que
le respect des droits
et des compétences
de tous.

Numa DROZ.

Manifestation solennelle à Berne, à l'occasion du centenaire de la Constitution

Les 2 mai, plusieurs centaines de femmes suisses, réunies dans l'aula fleurie d'hortensias roses, de l'Université de Berne, ont célébré le centenaire de la Constitution fédérale.

Mlle A. Quinche, avocate, présidente du Comité d'action, qui avait organisé la manifestation, exprima d'abord la reconnaissance des citoyennes de notre pays envers une constitution qui nous a valu cent ans de paix. Mais pendant ces cent ans de développement, les conditions économiques et sociales se sont transformées et ont prouvé, à l'évidence, que cette constitution doit être complétée à l'égard des femmes. Les représentantes de 90 groupements féminins sont ici pour appuyer cette revendication, elles représentent 4 à 500.000 membres.

La présidente donna la parole au Dr Giovanoli, président du Conseil d'Etat bernois, féministe convaincu qui nous recommanda de ne pas craindre les manifestations spectaculaires en masse propres à frapper Popinion publique.

Après le vibrant salut des femmes tessinoises apporté par Mlle Rovelli, professeur, présidente de la section de Chiasso, on entendit, par Mlle Somazzi, Dr, une conférence historique et critique de la Constitution, dont notre journal publiera des extraits. Suivirent douze exposés, dont nous rendrons compte aussi, qui définissaient les buts que nous pourrions atteindre si nous avions des droits politiques et qui aboutirent à l'adoption de 7 résolutions. En voici les conclusions :

1. Droits politiques

... que l'infériorité politique des femmes soit supprimée, comme c'est le cas dans la plupart des pays du monde, et qu'une révision de la Constitution fédérale accorde l'égalité politique aux femmes. C'est seulement alors que la Suisse sera une véritable démocratie, un Etat remplissant ses tâches sociales et fondé sur la justice.

2. Nationalité de la femme mariée

...a) que la nationalité soit considérée pour la femme comme un droit personnel imprescriptible qui ne peut lui être enlevé sans son consentement lorsqu'elle épouse un étranger,

b) que ce principe soit reconnu dans la nouvelle loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse et qu'une disposition soit introduite prévoyant — comme c'est le cas dans différents pays — que la femme suisse ne perde pas automatiquement sa nationalité lorsqu'elle épouse un étranger, même si elle acquiert la nationalité de son mari.

3. Travail professionnel des femmes

...a) que toutes les professions soient accessibles aux femmes et que seules les aptitudes personnelles soient prises en considération pour la formation professionnelle ainsi que pour les conditions d'admission et d'avancement dans la profession,

b) qu'à travail égal, ou de valeur égale, les hommes et les femmes reçoivent un salaire égal et que les allocations sociales soient basées sur les charges sociales et non sur le sexe.

4. Condition civile de la femme mariée

...a) que, dans le régime matrimonial légal, la femme mariée ait la libre disposition ainsi que l'administration de ses apports et que le bénéfice soit partagé plus équitablement entre les époux,

b) que le droit de la femme mariée à

disposer d'une certaine somme pour ses dépenses personnelles soit fixé expressément dans la loi,

c) que la femme divorcée ait la faculté de continuer à porter le nom de famille qu'elle a acquis par son mariage.

5. Protection de la famille

... d'être associées à une politique familiale effective comportant notamment l'institution d'allocations familiales, le dégrèvement fiscal de la famille, le développement de l'enseignement ménager, la préparation des jeunes filles et des jeunes gens à leur tâche d'époux et de parents, l'aménagement de jardins d'enfants, de places de jeux et la construction de logements sains et bon marché.

6. Importance de la ménagère

... que les ménagères suisses, comme les femmes exerçant une profession, soient associées à l'élaboration et à l'exécution des lois et des décisions qui touchent aux intérêts des consommateurs.

7. Assurances sociales

...a) l'introduction de l'assurance obligatoire pour les milieux peu fortunés de la population sur la base d'une solidarité absolue entre les sexes,

b) l'introduction rapide de l'assurance-maternité qui doit sauvegarder la santé de l'enfant et aider la mère à recouvrer les forces qui lui permettront d'accomplir sa tâche d'épouse et de mère,

c) le développement de l'assurance-maladie au moyen de prestations destinées à prévenir les maladies autant qu'à les guérir,

d) l'adaptation de l'assurance-chômage aux circonstances actuelles par une compensation plus équitable des risques et l'extension des prestations tant au point de vue de leur montant que de leur durée,

e) une assurance militaire destinée à aider les soldats malades et leur famille,

f) une réglementation qui offre à la femme exerçant une profession les mêmes possibilités que l'homme de s'assurer contre le chômage et qui, en outre, ne place pas la femme divorcée dans une situation pire que celle de l'homme,

g) une organisation de l'assurance qui tienne compte de la structure fédéraliste de notre pays et qui exclue tout abus dans son application.

Mme Vischer-Alioth, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, après avoir présenté les oratrices de

l'après-midi et fait voter les résolutions, leva la séance à l'heure exacte prévue sur le programme ! L'organisation, comme on le voit, fut impeccable et les assistantes gardent une vive reconnaissance au comité pour cette parfaite réussite. Les résolutions furent présentées le 3 mai, par une délégation, au Président de la Confédération.

A. W. G.

Assemblée générale de l'Association Suisse pour le Suffrage féminin 1^{er} mai 1948

Sous la Présidence aisée et compétente de Mme Vischer-Alioth, cette assemblée s'est ouverte, à 2 heures et demie, à l'hôtel de Fribourg, Présidente du jeune groupe fribourgeois, Mme P. Reichlen, avec sa grâce coutumière, souhaita la bienvenue à toutes les participantes, et se réjouit de les voir aussi nombreuses rendre visite à la sœur cadette de Fribourg.

Monsieur l'Evêque de Fribourg, le Recteur de l'Université, les Conseillers d'Etat, empêchés de donner suite à l'invitation qui leur avait été adressée se sont excusés par des lettres fort aimables, dont Mme Reichlen donne lecture, ainsi que d'un télégramme fort apprécié de M. Muret.

Dès l'ouverture de la séance, règne une atmosphère amicale et confiante extrêmement favorable à l'examen des différents problèmes à étudier et qui contribuera, à rapprocher les dames qui ne se connaissent pas encore.

Séance extrêmement brillante, autant par le nombre des participantes, que par la variété du programme, la valeur des conférences, et l'intérêt suscité par les discussions.

Après la lecture du Rapport du Comité central on écouta le rapport financier : 10.381,55 fr. de recettes, 7.037,39 fr. de dépenses, ce qui laisse un bénéfice de 1.287,16 fr., mais ce bénéfice n'est hélas qu'apparent, puisqu'il a été absorbé et au-delà, par les subsides accordés à Neuchâtel et à Zurich, pour leur campagne électorale ; c'est donc par un léger déficit que boucle la Caisse centrale.

Puis on discuta l'allocation au secrétariat féminin qui coûte annuellement 2500 francs, les sections envisagent de réduire la cotisation à 1000 fr.

Mme Rovelli (Tessin) et Mlle Waldvogel (Neuchâtel) sont élues membres du comité central et Mmes Levalou et Prince (Genève) sont nommées vérificatrices des comptes.

Mlle A. Quinche, avocate, fait part à l'Assemblée d'une question intéressante et qui va soulever des débats multiples. Il s'agit de la demande présentée par un

Aide Suisse à l'Europe

Lectrices, avez-vous envoyé à la société dont vous faites partie, la valeur d'un jour de travail ?

N'oubliez pas les enfants qui souffrent. Savez-vous que la collecte des Norvégiens, moins nombreux que les Suisses, a atteint le chiffre de 70 millions de francs suisses ? Que cet exemple nous inspire !

groupement féminin de parti politique, qui désire faire partie de notre association.

Aucune décision n'est prise sur ce brûlant sujet autre que de le remettre au Comité central qui sera chargé de l'étudier et nous présentera un rapport l'année prochaine.

Suivent de très intéressants rapports de Mmes Nicoud et Rigling sur la campagne électorale de cet hiver ; comme nous avons toutes, en son temps, suivi avec intérêt tous ces débats, je n'y reviens que pour mentionner que rien n'avait été négligé pour tenter la réussite et qu'un gros effort financier a été fait. (52.000 fr. à Zurich.) A Neuchâtel, le parti libéral se révéla entièrement opposé à notre cause mais ne fit pas de propagande ouverte, le parti radical laissa toute liberté à ses membres.

Les conclusions sont identiques pour les 2 cantons : une propagande active mais de trop courte durée.

Le public est encore insuffisamment renseigné, hostile du côté masculin, trop indifférent du côté féminin. Un long travail en profondeur s'impose et cela prend du temps.

Les suffragistes de ces 2 cantons ne sont nullement abattues et témoignent au contraire d'un entrain et d'une vitalité réjouissants. Elles sont « très sport » dans leur défaite ... momentanée.

La séance est levée à 18 h. 30.

Assemblée du soir

S'endormir dans les délices de Capoue n'est pas précisément le lot de notre association ; dès le repas du soir expédié, l'attrait des belles causeries prévues au programme justifiait l'empressement des membres à regagner la salle des séances à 8 h. 15 exactement. Mme Gonzenbach de Berne eut l'amabilité d'exposer, en français, les raisons qu'ont les Bernoises de demander le vote communal, et brossa devant nous un vrai tableau d'Ancker avec son évocation de la vie patriarcale, où le travail de la femme assurait de façon permanente le bien de tous.


L'opportunité de la voir pénétrer dans l'activité communale ne devrait pas être contestée.

Mme Leuch de Lausanne, dans un exposé historique des plus séduisant, oppose la Suisse d'il y a 100 ans à celle d'aujourd'hui. La population a doublé, ce qui a changé toute la structure sociale ; la famille qui alors se suffisait et ne demandait rien à l'Etat, a désormais, besoin de l'appui de ce dernier.

Les compétences que la femme a perdues par la force des choses et par l'évolution des mœurs, l'Etat doit les lui rendre, en la laissant exercer une activité dans les institutions d'Etat.

18 mai

jour de la bonne volonté



Cliché Union Mondiale

Plus que jamais il deviendra nécessaire d'écouter le 18 mai, Jour de la bonne volonté, le message que les enfants du Pays de Galles nous feront entendre pour la vingt-septième fois. En dépit des déceptions et des ombres qui pèsent sur l'avenir, ils nous rappelleront l'espoir qui veille fidèlement dans tant de cœurs généreux. L'Union mondiale de la femme pour la concorde internationale a publié, comme de coutume son petit journal La jeunesse et la paix du monde, répandez-le autour de vous, il est plein de récits et de réflexions réconfortantes, il nous aidera à semer autour de nous la volonté ferme de la paix indispensable.

(Adresser les commandes par chèques postaux I. 974, à l'Union mondiale de la femme (Quai Wilson, 37), prix 15 ct. le numéro. Le cent, 13,50 fr., port en sus.)

ASSURANCE POUR LA VIEillesse
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEX

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

A défaut d'orateurs friburgeois, nous avons été très heureuses que M. Barrelet, avocat à Neuchâtel, ait bien voulu se dérouter pour venir nous exposer le point de vue des hommes, ces « motifs secrets » et certainement inconscients et que nous avons tout profité à connaître pour en tirer des enseignements utiles. Au lieu de les combattre, utilisons-les, car un certain idéalisme n'étant pas accessible à l'électeur moyen, il redoute l'ingérence de la femme dans la question de l'alcool et chaque parti redoute le renforcement de l'autre. M. Barrelet ne croit pas que nous ayons raison de faire du vote communal un début et voit plutôt la femme, très individualiste et difficilement coalisable demander le droit d'initiative et de référendum qui étant parents du droit de pétition, ne saurait lui être refusé. Cette suggestion de prendre les formes et les habitudes de la politique nous a paru intéressante, étayée qu'elle est par les expériences de l'avocat faites certainement au cours de sa carrière, où tant de misères sociales et familiales se révèlent.

Ce procédé entraînerait la femme sur des plans qui, certes, ne laisseraient pas indifférentes celles qui jusqu'ici se sont tenues à l'écart, celui des impôts notamment. En outre toutes les activités féminines seraient plus efficaces si les femmes connaissaient le droit.

Ce fut ensuite le tour de Mlle Quinche de Lausanne, de nous exposer l'utilité pour les femmes de se réunir pour la défense de leurs intérêts; toute association est une force; c'est pourquoi les dictatures les redoutent et travaillent à les supprimer. Certes la Suisse est riche en associations féminines, mais Mlle Quinche voudrait les voir compter plus de membres, et que les femmes qui ne peuvent plus donner de forces actives donnent leur appui moral et financier.

Mlle Rovelli de Chiasso, donne un court exposé tout imprégné de cordialité méridionale sur le mouvement suffragiste au Tessin. La aussi malgré le beau soleil, le fruit mûrit lentement.

Enfin Mme Vischer-Alioth, dans une causerie qui corrobore les vues de Mlle Quinche, nous parle de ces « women institutes » si populaires et si utiles d'Angleterre, et de Suède (où le vote communal fut donné aux femmes en 1862... alors qu'on le refuse en Suisse, en 1948).

La séance est levée à 22 h. environ et sans aucune lassitude, les congressistes se laissèrent aller au plaisir des causeries familiales après les entretiens officiels. Et c'est avec le sourire que l'on se sépara sur un aimable et courageux « à demain, à Berne! ».

Jeanne Derron-Ulliac.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

45 professeurs
métrage vivés
programmes individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE

J'AI VOTÉ EN ITALIE

Milan, 25 avril 1948.

Dimanche dernier, j'ai voté pour la première fois de ma vie. D'origine suisse, devenue italienne par mariage, je viens de faire la magnifique expérience du droit de vote en prenant part à des élections dont l'importance exceptionnelle a tenu le monde entier en suspens. La liberté du peuple italien, l'équilibre des forces européennes, les positions respectives des deux « blocs » sur l'échiquier mondial étaient en jeu. C'est ce que les Italiens ont parfaitement compris: ils votèrent en masse et manifestèrent ainsi leur profond attachement aux libertés démocratiques.

Les femmes italiennes ont largement participé à la consultation: sur un total de 29 millions d'électeurs enregistrés, on comptait 13.898.667 hommes et 15.199.418 femmes! Dans les pays décimés par la guerre, l'élément féminin prédomine: pour quelle raison devrait-on nier à cette majorité la possibilité de décider de son sort et réduire au silence des veuves de guerre devenues chefs de famille?

Au cours de la campagne électorale, les femmes discutèrent politique aussi bien que les hommes; certaines d'entre elles prirent même la parole en public, au cours des comices de leur parti, mais il s'agissait avant tout de 1 ou 2 députés communistes. Une oratrice éminente du Parti républicain, Mme Tibaldi-Chiesa, fille d'un adversaire acharné de Mussolini, parcourut une partie de la Toscane en s'adressant aux paysans des villages les plus modestes pour réveiller en eux l'amour des libertés républicaines. Un dimanche matin, l'Unità socialista (parti socialiste indépendant, parti Labour Party anglais) organisa une série de conférences tenues par des femmes et réservées aux électrices. L'extrême gauche, qui a un faible pour les manifestations populaires, fit défiler à travers les rues de Milan un long cortège de femmes réclamant la paix à grands cris.

Le jour des élections, le peuple italien a fait preuve d'une discipline exemplaire, à ce tournant décisif de son histoire. De nombreuses maîtresses de maison se levèrent de grand matin, firent la queue de 6 heures à 8 heures pour voter les premières et s'occuper ensuite de leur ménage. D'autres femmes qui travaillent à l'étranger, ont regagné leur patrie pour contribuer elles aussi à lui assurer un avenir digne d'une nation indépendante et civilisée. Les journaux citent des cas d'héroïsme qui montrent à quel point les électrices se rendent compte de la gravité de l'heure: une jeune femme, sur le point d'avoir un bébé, eut le courage de se rendre au bureau de vote avant de se précipiter à la Maternité. A Bologne, une femme de 94 ans se fit faire un traitement spécial de pénicilline pour avoir la force de gagner le siège électoral. La doyenne des électrices et des électeurs fut une grand-mère de 105 ans qui vota pour la première et probablement... pour la dernière fois de sa vie! Alors que la grande majorité des électrices vota avec la même désinvolture que les électeurs, quelques femmes, un peu simples, émuës par la présence des autorités électorales, oublièrent de fermer leur bulletin de vote, une fois

rempli et durent reprendre le chemin de la cabine électorale pour réparer cette infraction aux règlements. L'une d'elles, demanda comment il fallait faire pour voter. « Il suffit de faire un signe de croix sur l'insigne du parti choisi », lui dit-on. Elle entra dans la cabine, puis en sortit deux minutes après, en disant: « J'ai fait le signe de la croix et maintenant? ».

Au cours de la campagne électorale, j'ai vécu des journées vraiment passionnantes; afin de pouvoir voter en connaissance de cause, j'ai tenu à écouter les discours de propagande des leaders de tous les partis. C'était vraiment intéressant de voir défiler tous les grands noms de la scène politique italienne (De Gasperi, démocrate-chrétien; Togliatti, communiste; Nenni, socialiste fusionniste; Saragat, socialiste antifusionniste; Pacciardi, républicain). Les ministres vinrent rendre compte de leur dicastère devant l'opinion publique.

Le dimanche matin, en me rendant au bureau de vote, je me sentais heureuse d'être un des infimes rouges de l'énorme machine électorale et de ne pas être mise à l'écart comme un déficient ou un aliéné. En attendant mon tour, mêlée à tant d'inconnus qui gardaient jalousement le secret de leurs opinions et s'abstenaient de toutes discussions politiques, je fus impressionnée par la grandeur du suffrage universel qui annule devant les urnes toutes les vanités de la vie sociale et mondaine: cette union de tous les citoyens et de toutes les citoyennes devant les mêmes problèmes de la vie nationale, l'entière liberté accordée à chacun de se prononcer comme bon lui semble, dans l'intérêt de la communauté proclamaient à haute voix le respect de la personne humaine sans lequel il n'y a plus de civilisation possible: je me demandai une fois de plus comment certains pays qui se disent civilisés et qui témoignent un profond respect à l'égard des opinions les plus diverses ont encore la force et, je dirais, le courage de baillonner la moitié de l'opinion publique, quand il s'agit de trancher d'une façon décisive des problèmes qui touchent la nation toute entière, du moment que la population dans sa totalité en subira les conséquences...

Dans le silence et le recueillement de la cabine électorale, au moment de tracer la croix fatidique sur l'emblème du parti choisi, on a vraiment l'impression que les 5 minutes qui vous sont accordées vous appartiennent en propre ainsi que le bulletin de vote et que personne ne pourra vous les contester. Je dois vous avouer que l'on s'attache vraiment à ce morceau de papier qui exprime toute votre façon de raisonner avec un cerveau qu'aucune autorité n'a pu asservir; il vous arrive même de lui envoyer au cours de la journée un petit salut amical, à ce malheureux bulletin écrasé par des milliers d'autres au fond des grands sacs où l'opinion publique se forge.

Voici, chères amies suisses, quelques impressions de cette journée mémorable. Nous attendons avec joie le jour où vous recevrez vous aussi « le baptême électoral ».

Geneviève Palumbo-Kunz.

Publications reçues

Knut Bonde. *A l'ombre de San Michele*. Traduction d'André Stivène. Edit. Jeheber, Genève.

Ceux qui ont goûté le charme étrange de *San Michele*, ce livre retentissant où les lecteurs firent la connaissance du Docteur Axel Munthe, de l'amour singulier qu'il portait aux créatures ailées, de la réserve qu'il avait ménagée aux oiseaux de passage dans sa propriété de San Michele, justement, à Capri, tous ceux-là saisisront avec empressement l'occasion de faire plus ample connaissance avec une personnalité si attachante.

L'occasion nous est offerte par un diplomate suédois, Knut Bonde, qui a rencontré, en maintes circonstances de sa carrière, Axel Munthe, médecin favori de la reine de Suède et de nombreuses alteses. L'auteur nous présente une collection de souvenirs où apparaît le célèbre docteur, non plus présenté et raconté par lui-même, comme dans *San Michele*, mais vu du dehors, dans la lumière crue de la réalité. Le portrait qu'on se faisait de lui, nimbé de mystère, se trouve ainsi rectifié mais surtout complété, ce dont l'on sait gré à Knut Bonde.

Le lecteur trouvera plus encore dans ce volume, il s'y plongera dans l'atmosphère paradisiaque de l'époque qui précéda les deux guerres mondiales. Durant ces années faciles, on croyait que, désormais, les hommes sages et prudents résoudreiraient tous les conflits par des tractations diplomatiques. On croyait au progrès matériel et moral, les divers gouvernements s'adressaient la parole poliment, la monnaie et les marchandises circulaient librement... vous qui voulez connaître cette Europe déjà fabuleuse, reposez-vous un moment « A l'ombre de San Michele ».

Robert Neumann. *Enfants de Vienne*. Traduction de Marcel Duhamel, avec la collaboration de Mme S. Henri. Edit. La Baconnière, Neuchâtel.

Ce n'est pas une jeunesse heureuse, on s'en doute, dont l'auteur a voulu fixer le portrait dans son œuvre. Il a peint, au contraire la dégradation à laquelle sont entrainés une poignée d'enfants plongés dans une extrême détresse.

Si vous voulez enseigner à un égoïste ignorant les conséquences navrantes de la guerre, donnez-lui « Enfants de Vienne ». Donnez-le aussi à ceux qui ne luttent pas avec acharnement en faveur de la paix. Donnez-le enfin à ceux qui trouvent qu'on exagère chez nous le nombre des collectes. Certes, M. Neumann a écrit un roman, mais les œuvres de secours rencontrent tous les jours des enfants bien réels tout aussi menacés dans leur intégrité morale et physique. Pour tous ces enfants qui existent et que nous devons aider, l'ouvrage que nous vous recommandons, fixe la silhouette symbolique dont le dessin artistique et poignant doit nous rappeler la réalité inimmuable.

Foire de Genève 5-17 mai 1948
Visitez le stand suffragiste
Achetez le chocolat suffragiste

Les femmes suisses ont perdu un guide vénéré: Else Zublin Spiller

Else Spiller naquit le 1er octobre 1881 à Seen, près de Winterthur. Elle perdit tôt son père, monteur de son métier, et partagea avec sa mère la responsabilité d'élever la famille restée sans chef. A dix-sept ans, elle gagnait déjà sa vie. Grâce à sa plume alerte, grâce au vivant intérêt qu'elle portait aux questions sociales, elle devint fort jeune, une des meilleures femmes journalistes de l'époque.

Après la mort prématurée d'une belle-sœur, elle se chargea avec sa mère de l'éducation de quatre neveux et nièces. Plus tard, l'une de ses nièces devint la fille adoptive de M. et Mme Züblin.

Toutes les tâches sociales, tous ceux qui avaient besoin d'aide obtenaient son appui: Armée du salut, organisation de la première petite fleur, à Zurich, lutte contre l'alcoolisme...

C'est dans une séance de la Ligue des Femmes abstinences que fut discutée, en novembre 1914, la possibilité d'aider les soldats obligés de passer un dur hiver dans les postes perdus du Jura où le danger du schnaps serait menaçant.

La mère des soldats

Journaliste expérimentée, jeune femme capable, Else Spiller fut désignée pour

tâter le terrain auprès des autorités de l'Armée et juger sur place des possibilités d'agir. Sa chance et son intuition presque mystique la conduisirent d'emblée au bon endroit, auprès du colonel divisionnaire Wildbolz que l'on avait surnommé « le colonel idéal » en raison de la conception idéale qu'il avait de la vie.

Il comprit aussitôt la valeur des suggestions qu'on lui apportait et il soutint le projet des femmes partout où il le pouvait. Le colonel von Sprecher donna aussi son appui sympathique, de sorte qu'Else Spiller put se mettre à l'œuvre avec ses collaboratrices et le 22 novembre, déjà deux *Foyers du Soldat* s'ouvraient à Bassecourt et à Glovelier. Le 31 janvier, il y en avait 25 en différents points du pays... plus tard 150. Il fallait souvent organiser quelque chose dans des conditions très primitives, mais les troupes donnaient les coups de main nécessaires, les soldats prirent confiance dans cette nouvelle institution si bien qu'ils appelèrent les premières gérantes des foyers « mères des soldats », afin de rendre hommage à leur dévouement, car seule une femme au cœur maternel pouvait exercer cette profession avec succès.

Avoir pu réaliser cette œuvre en maintenant strictement intact le principe d'une exploitation sans alcool montre assez avec quel courage Else Spiller s'était mise à la tâche... car jamais, dans sa vie entière, elle n'a pensé à elle-même, mais seule-

ment au devoir reconnu nécessaire, c'est le secret de sa réussite.

L'Aide aux mobilisés.

Cependant, d'autres soucis allaient bientôt l'assaillir: les périodes de mobilisation prolongées portaient un grave préjudice à bien des mobilisés empêchés de subvenir à l'entretien de leur famille, le moral de la troupe était entamé. Après avoir fait une tournée de conférences à Lausanne et à Genève, Else Spiller créa, avec Mme Georges Wagnière, femme du rédacteur du *Journal de Genève*, et la femme du colonel von Sprecher, l'Aide au Mobilisé où le soldat isolé, où le soldat dont la famille avait des difficultés était annoncé par les chefs d'unités. Chaque cas était étudié, les familles visitées par des dames expérimentées et aidées selon les besoins. 36.000 cas furent suivis, 5 millions furent distribués. Cette œuvre des femmes suisses se dépensa encore durant la grève générale de 1918 et pendant la meurtrière épidémie de grippe.

On peut trouver dans ces initiatives féminines l'origine des institutions si précieuses de la seconde guerre mondiale: les œuvres sociales de l'Armée, les caisses de compensation pour mobilisés, le don national suisse.

Service social

A la fin de la guerre, en 1918, la situation était difficile pour beaucoup de

travailleurs, les autorités recommandèrent aux industriels d'améliorer le plus possible la condition des ouvriers.

Else Spiller s'attacha à la réalisation de ce programme. Au préalable, cependant elle fit des voyages d'études en Angleterre et en Amérique, dont Mme Haemmerli-Schindler a parlé dans un article de souvenirs, du même numéro du *Schweizerfrauenblatt*, où l'on saisit sur le vif l'esprit prompt et pratique de cette pionnière du service social. En 1920 déjà, 29 entreprises avaient adhéré au *Volksdienst* et l'on ouvrait pour les ouvriers des cantines et des foyers dirigés par les gérantes des foyers du soldat, nombreuses sans emploi. Aujourd'hui, 1465 personnes, en très grande majorité des femmes, collaborent au *Volksdienst* dans 143 entreprises, cantines, camps de vacances, homes pour étudiants, installations temporaires près des grands chantiers et 24 « foyers du soldat » permanents. Le budget du service social est annuellement de 19 millions.

Tout ce travail fut commencé, poursuivi, développé à l'aide de démarches, de brochures, de conférences, de cours de formation du personnel, afin de maintenir les principes et l'idéal qui doit animer une telle activité.

Une fermété dans le dessein, un dévouement inlassable assurèrent à Mme Züblin les appuis nécessaires et le succès de tant d'efforts. Chacun s'inclinait avec respect devant cette personnalité remar-